

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Techno Nettoyant du système d'alimentation en carburant, 500 ml

Techno AG numéro d'article: 00920 0 00020

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation de la substance/
du mélange: Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG
Butthollenring 31
4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 00
Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch
www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. 145
Tel. 044 251 51 51
info@toxi.ch
www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 Flamme

Flam. Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2
STOT SE 3

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

2.2.1. Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène
propane-2-ol
butanone

Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C/+122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Texte additionnel:

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances indiquées ci-dessous avec des mélanges non dangereux

Composants dangereux:

N° CAS	Désignation	Teneur (%)
EINECS	Classification (67/548/CEE)	
Reg.nr.	Classification (1272/2008/CE)	
67-63-0	propane-2-ol	25 - 30
200-661-7	Xi R36; F R11 R67	
01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
78-93-3	butanone	25 - 30
201-159-0	Xi R36; F R11 R66-67	
01-2119457290-43	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
1330-20-7	xylène	20 - <25
215-535-7	Xn R20/21-65; Xi R36/37/38 R10	
01-2119486136-34-XXXX	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
106-97-8	butane	3 - <10
203-448-7	F+; R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
74-98-6	propane	3 - <10
200-827-9	F+ R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	3 - <10
225-878-4	Xi R36/38	
01-2119475527-28-0000	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

Date de la première édition: 19.03.2002

Date de la dernière révision: 18.02.2015

Version 2.0

Page 3/12

N° CAS	Désignation	Teneur (%)
EINECS	Classification (67/548/CEE)	
Reg.nr.	Classification (1272/2008/CE)	
75-28-5	isobutane	1 - <3
200-857-2	F+ R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	
124-38-9	dioxyde de carbone	1 - <3
204-696-9		
	Press. Gas, H280	

Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents/étiquetage du contenu:

Hydrocarbures aromatiques, hydrocarbures aliphatiques	15 - 30
---	---------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Après inhalation:	Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	CO ² , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
-----------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications: L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part, ne pas l'évacuer dans la canalisation publique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence).
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Classe de stockage: 2 B

Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV): -

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Identité de la substance		VLEP (Valeur à long terme)		Paramètres de contrôle	
N° CAS	Désignation	mg/m ³	ml/m ³	Facteur de dépassement	Base
67-63-0	propane-2-ol	500	200	2 (II)	DFG; Y
78-93-3	butanone	600	200	1 (I)	DFG. EU, H, Y
1330-20-7	xylène	440	100	2 (II)	DFG, EU, H
106-97-8	butane	2400	1000	4 (II)	DFG
74-98-6	propane	1800	1000	4 (II)	DFG
75-28-5	isobutane	2400	1000	4 (II)	DFG
124-38-9	dioxyde de carbone	9100	5000	2 (II)	DFG, EU

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

N° CAS	Désignation	VLB	Matériel de l'enquête	Heure de l'échantillonnage	Paramètre
67-63-0	Propan-2-ol	25 mg/l 25 mg/l	sang complet urine	Fin de l'exposition voire fin du processus	Acétone
78-93-3	Butanone	5 mg/l	urine	Fin de l'exposition voire fin du processus	2-Butanon
1330-20-7	Xylène	1,5 mg/l 2 g/l	sang complet urine	Fin de l'exposition voire fin du processus	Xylène (Acide hippurique méthylique toluo-uréique)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipement spécial de sécurité

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Type A
Protection des mains:	 Gants de protection
Matériau des gants:	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants:	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en PVA Pour le contact permanent de moins de 15 minutes des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile
Protection des yeux:	 Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Indications générales

Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé.
valeur du pH:	non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion:	non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, à cause du Aérosol.
Point d'éclair:	-60 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	non applicable.
Température d'inflammation:	+365 °C
Température de décomposition:	non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Risque d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,1 Vol %
Supérieure: 12,0 Vol %

Pression de la vapeur à +20 °C: 5000 hPa

Densité à +20 °C: 0,75 g/cm³
Densité relative: non déterminé.
Densité de vapeur.: non déterminé.
Vitesse d'évaporation: non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: complètement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: non déterminé.
Cinématique: non déterminé.

Teneur en solvant:

VOC (EU) 98,00 %

9.1.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité**10.2. Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

N° CAS	Désignation			
		Méthode	Dose	Espèce
1330-20-7	Voies d'exposition			
	Xylène			
	oral	LD50	4300 mg/kg	rat
	dermique	LD50	2000 mg/kg	lapin

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
des yeux: Effet d'irritation.
Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel d'accumulation biologique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4.1. Autres indications écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets: 15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 04 Emballages en métal

13.1.1. Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14. Informations relatives au transport

14.1. No ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR: 1950 AÉROSOLS
IMDG: AÉROSOLS
IATA: AÉROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:



Classe: 2 5F Gaz
Étiquette: 2.1

IMDG, IATA:



Class: 2.1
Label: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

Indice Kemler: -
N° EMS: F-D,S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Indications complémentaires de transport

ADR:
Quantités limitées (LQ) 1L
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D

14.9. Règlement type «de l'ONU»

UN1950, AÉROSOL, 2.1

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Prescriptions nationales

Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV): -

Instructions techniques « Air »:

Classe	Proportion en %
NK	98,0

Classe de contamination de l'eau: Catégorie de pollution des eaux 2 (D)
(Classification propre): polluant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique: Product safety department

Contact: Mr. Weber, PhD.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas
Press. Gas L: Gases under pressure: Liquefied gas
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1